

QUELLE PRISON
POUR QUELLE RÉINSERTION ?
RÉFLEXIONS À PARTIR DE QUELQUES
MOIS DE DÉTENTION, EN FRANCE
ET AU MEXIQUE

53

« En fait, c'est l'amour barricadé qui met au supplice.
Même au parloir. Quand on a dit, tu me manques, les
enfants me manquent, la vie me manque, on a tout dit.
Et on étouffe sous les mots qui n'ont pas pu sortir.
Le pire c'est ça; la parole étranglée. »

ANNIE LECLERC¹

UNE EXPÉRIENCE PERSONNELLE

Réfléchir sur les conditions de détention dans nos prisons françaises, c'est avant tout constater qu'elles semblent encore trop souvent contredire les politiques affichées, selon lesquelles tout serait fait pour favoriser la réinsertion des ex-détenus. En effet, préparer ces derniers à vivre une réalité moins chaotique à leur sortie impliquerait que l'occupation du temps de la peine aille dans ce sens, en les encourageant en amont à s'engager dans des projets constructifs qui les soutiennent et les propulsent vers une vie nouvelle. Or, à part des initiatives locales et/ou ponctuelles, c'est surtout la stérilité, la fragmentation et le non-sens qui caractérisent le temps de la détention. Constat inquiétant.

Cinq ans après être sortie de Fleury-Mérogis – au bout de onze mois et deux semaines de détention provisoire –, il me semble toujours aussi

1. *L'Enfant, le prisonnier*, Actes Sud, 2003.

nécessaire et urgent de parler du décalage observé entre l'idée que je me fais de la Justice – noble et digne, égalitaire – et la réalité que j'ai vécue, tant carcérale que pénale, parmi les femmes que j'ai côtoyées derrière les murs. C'est ainsi qu'après la cocréation en 2007 du spectacle *Femmes de parloir*² et la découverte de la force avec laquelle les mots touchent le public lorsqu'ils sont en connexion profonde avec l'expérience, j'ai écrit un livre, qui tente de transmettre l'expérience de la détention et du procès³. Puis un projet plus pragmatique en direction des personnes détenues a commencé à voir le jour avec la création, en 2009, de l'association La parole est à l'accusé (lapac).

54 Travailler en maison d'arrêt pour que les personnes confrontées à leur processus judiciaire puissent s'approprier un langage digne afin de se faire comprendre est l'objet de cette association. Il s'inscrit dans la prolongation d'une démarche citoyenne de vigilance et d'échange qui tente d'enrayer les effets pernicieux du type d'enfermement propre aux maisons d'arrêt françaises. Je souhaiterais que le partage que je fais ici de mon expérience de la détention, tant au Mexique qu'en France, contribue à ébranler des évidences potentiellement dangereuses pour l'intégrité des personnes incarcérées. L'idéal de l'encellulement individuel à *porte fermée* par exemple, si communément prôné, implique à mes yeux un isolement et une immobilité inhumains. Mais je reste persuadée qu'une parole bien placée peut révéler et transformer ce qui se passe dans les rouages obscurs où notre société cache ses défaillances. La prison étant assurément l'un d'eux, la nécessité de mots contre l'étrangeté et l'exclusion – de soi-même et des autres – y est d'autant plus impérieuse.

LA PRISON POUR QUI, POUR QUOI ?

Qui s'est formé dans un milieu familial et social où des rapports de force drastiques étaient à la base de toute relation a besoin plus que tout autre de se retrouver dans un espace où la loi du plus fort est réduite au minimum et la place de chacun respectée *per se* : un lieu où l'on peut apprendre qu'il est possible de compter sur autrui et qu'il suffit de parler pour se faire entendre. Il ne s'agit pas seulement des relations entre individus mais aussi de celles qui concernent l'individu et l'institution.

2. *Femmes de parloir, traces de vies détenues*. Spectacle créé et représenté par Brigitte Patient et Hélène Castel, avec des extraits de textes d'auteurs et l'enregistrement de leur propre témoignage de retrouvailles au parloir. Mise en scène de Brigitte Sy.

3. Hélène Castel, *Retour d'exil d'une femme recherchée*, Seuil, 2009.

La majorité des hommes et des femmes qui peuplent les prisons a été exclue des bienfaits que pouvaient apporter la plupart des institutions qu'elles ont croisées sur leur chemin, et ce pour des raisons aussi diverses que le sont leurs trajectoires de vie. Si, comme le dit M^e Henri Leclerc, c'est la fonction de la justice de « ramener dans la famille humaine ceux qui en sont exclus⁴ », n'est-il pas urgent de regarder comment les deux institutions qui s'en occupent – celle qui dicte les peines et celle qui les exécute – pourraient s'y prendre pour que la dignité humaine revienne au cœur de l'existence de ceux qui ont affaire à elles ? Il y a fort à parier que le niveau de la violence au sein des prisons tendrait à la baisse, tant pour le primo-délinquant que pour le récidiviste endurci, si les rapports institués étaient, d'entrée, plus strictement fondés sur le respect – et l'écoute, au sens large – de l'autre.

Cette interrogation est d'autant plus pertinente qu'elles est une question de survie pour celui ou celle qui, durant des semaines, des mois ou des années, reste plus ou moins vingt heures sur vingt-quatre derrière une porte hermétique percée d'un œilleton intrusif. Que faire de ce temps stérile et solitaire si l'on est seul dans neuf mètres carrés, ou de ce contexte agressif si l'on est à plusieurs dans ce même espace exigü ? Comment protéger son intégrité tout en meublant l'attente, en faisant face à l'absence totale de projet ? Poser ces questions, c'est déjà tenter de pallier le silence des compagnes qui sont restées « là-bas », de l'autre côté des murs et pour qui l'isolement, la maladie et l'aberration de cette situation sont tellement envahissants qu'il devient foncièrement impossible d'en rendre compte. Comment, alors, travailler avec les personnes détenues sinon en commençant par leur permettre de redevenir visibles pour « l'extérieur » ?

55

TUER LE TEMPS...

Jamais je n'avais imaginé que cette expression puisse acquérir un sens aussi littéral. Passé le premier mois de détention à Fleury-Mérogis durant lequel la solitude m'avait d'abord paru une oasis – en opposition au tourbillon et au vacarme qui avaient caractérisé mes trois premiers mois d'emprisonnement au Mexique –, je me suis retrouvée un soir d'été face au miroir de la cellule, me demandant très sérieusement *comment tuer ce temps de la détention pour que ce ne soit pas lui qui finisse par me tuer, ou me rendre folle*. Je découvrais, effarée, à quel point ce système

4. Phrase prononcée par M^e Leclerc lors de mon procès, le 6 janvier 2006.

semblait mener à la *suppression* de l'être qui avait fini par y échoir, alors que l'on souhaiterait y retrouver, enracinée dans ses fondements mêmes, la notion si essentielle d'une nécessaire réinsertion.

J'ai pris peur : je ne ressentais que trop les effets délétères des stimuli si pauvres et si répétitifs, parfois hostiles, de la routine carcérale, du manque d'ouverture et d'encouragements à une quelconque initiative, de cette coupure drastique avec l'extérieur. Et pourtant, ayant presque un demi-siècle de vie derrière moi – dont la moitié me séparait du passage à l'acte qui avait motivé mon arrestation, et m'avait d'ailleurs conduite à la profession de psychothérapeute –, je me considérais relativement préparée à cet univers sombre et oppressant. Par contre, que vivaient les très jeunes femmes que je voyais pleines d'une fougue – et de convictions hâtives, glanées au cours d'une expérience chaotique –, ou les mères déchirées, arrachées à leur progéniture, paralysées par la douleur et la confusion ? Je constatais, consternée, l'absence d'accompagnement, d'un travail individuel ou collectif qui ouvre sur la possibilité pour elles d'assumer leurs éventuelles erreurs et de construire de nouvelles opportunités pour s'y prendre différemment, une fois revenues à la « vie réelle ». Mon expérience me poussait à penser, pourtant, que cela ne pouvait pas s'improviser en solitaire et en aveugle, que c'était forcément avec d'autres qu'il fallait apprendre à compter sur l'autre pour avancer.

Je semble pourtant mal placée pour oser ces observations, moi qui ai pu suivre, en maison d'arrêt, un stage rémunéré d'informatique et prendre des cours de danse, d'écriture et de yoga, qui ai aussi bénéficié de soins médicaux et ai pu aller régulièrement à la bibliothèque et à la salle de sport, sans compter que j'ai retrouvé sans crainte les mêmes visages, jour après jour, en me rendant régulièrement à la promenade. De plus, ces activités ne remplissant qu'une portion négligeable du temps de la détention, j'ai aussi pu m'arranger pour tirer profit des heures interminables de cellule en m'inscrivant à l'université par correspondance (et j'ai obtenu, parallèlement, d'utiliser un ordinateur dans une salle de classe pour faire mes devoirs), sans oublier bien sûr maintes visites de mes proches et de mes avocats, mon intérêt pour la lecture et la correspondance abondante que j'ai entretenue durant ces longs mois.

Oui, tout cela s'est révélé accessible à Fleury-Mérogis et je ne peux me plaindre. Je l'ai fait pour survivre, tout en souffrant de l'incapacité dans laquelle je me trouvais d'encourager mes voisines à chercher, à leur façon, des activités qui les poussent à se surpasser, elles aussi. Sans doute cet emploi de mon temps fut-il possible, en grande partie, grâce à la connaissance que j'avais de mes droits et à la relative aisance

verbale qui m'a permis de me faire entendre. Sans doute aussi, grâce à la conscience profonde de la légitimité de mes demandes qui m'a poussée à insister malgré les résistances. De plus, je comptais sur un fort soutien à l'extérieur qui pouvait appuyer ma détermination, malgré les découragements répétitifs.

Mais ma constatation – et c'est le sens de cet écrit – est que cette situation est une exception dans une maison d'arrêt comme Fleury-Mérogis : dans mon cas, c'est le fruit de privilèges qui, déjà, constituaient mon lot lors de mon arrivée. En effet, lorsque les activités formatrices – tant au sens professionnel que dans un but de socialisation – sont permises par la structure pénitentiaire, elles ne le sont que pour une minorité et n'occupent que quelques heures par semaine. Le reste du temps haché, déstructurant de l'enfermement ne pourra être mis à profit par la personne détenue qu'en fonction de ce qu'elle sera en mesure de créer et de soutenir dans la durée. Or, on imagine mal la difficulté que cela représente pour une population profondément démunie de s'inventer, à contre-courant de la dynamique ambiante, des activités constructrices pour tenter, chacun dans sa cellule, de se reconstruire... Quant au travail (pauvrement) rémunéré qui est proposé à certains dans les ateliers, non seulement il est fort mécanique et répétitif et ne peut en aucun cas être considéré comme formateur, mais de plus il échappe aux conventions collectives du droit du travail d'une façon que l'on pourrait qualifier d'indigne. Sa seule vertu reste donc qu'il sert à tuer le temps et à accumuler, petit à petit, un pécule minuscule...

57

D'UN PAYS À L'AUTRE

L'arrivée en détention en France a été pour moi fortement influencée par mon séjour en prison au Mexique durant les trois mois précédents. Ces deux expériences étant presque diamétralement opposées, la référence obligée que j'avais de la première, mexicaine, m'a permis d'avoir un regard distancé sur les règles présentées comme irréfutables et absolues par les représentantes de l'administration pénitentiaire française. Lorsqu'une surveillante me rétorquait, en réponse à une demande que je formulais, « mais vous êtes en prison, madame ! » pour souligner à quel point ma requête était irrecevable, je ne pouvais m'empêcher de penser : « Oui, mais la prison n'a pas les mêmes règles partout, figurez-vous... » Le décalage entre la tradition de l'encellulement individuel et les modes de vie divers qui caractérisent les occupants de nos maisons d'arrêt provoque un choc culturel dont on ne parle pas assez. Certaines femmes, parfois

mineures, qui se retrouvent enfermées seules sans avoir jamais vécu un tel isolement dans leur famille et leur vie sociale en souffrent outre mesure. La privation de liberté doit-elle impliquer un tel tourment ? Il serait fortement souhaitable que les apprentis surveillants puissent compter dans leur formation sur un panorama approfondi non seulement des cultures de l'ensemble de « notre » population pénitentiaire, mais aussi des différents systèmes de privation de liberté qui existent dans le monde. Il faudrait juste pour cela que l'intention de l'administration soit de favoriser une réflexion qui rende possible un autre regard – et une autre pratique – dans nos prisons.

Au Mexique

58

Dans le système carcéral mexicain, c'est le collectif qui est omniprésent, et l'isolement pratiquement impossible. Dès l'arrivée, on est assailli par le brouhaha et l'agitation. Très vite, on doit donner ses affaires à deux surveillantes en s'isolant dans un petit réduit, puis se vêtir de beige de la tête aux pieds. Ensuite on se retrouve brutalement dans une assemblée multiforme (mais tout de beige vêtu) dans laquelle on doit se faire une place, que ce soit à un moment d'oisiveté générale, lors d'un repas – pour trouver une gamelle et une fourchette, s'introduire dans la queue et avancer vers sa pitance – ou à l'heure du coucher. Il est alors vingt et une heures trente, les grilles se referment sur des cellules surpeuplées où l'on s'emploie à dégager un bout de sol pour s'allonger, en réclamant avec véhémence une couverture dans laquelle s'enrouler pour s'isoler de toute cette foule, plus que du froid. Cette entrée en matière, qui consiste en une immersion dans une foule inquiète alors qu'on arrive déjà choquée et épuisée, représente un fort défi, certes. Mais elle offre aussi l'avantage de pouvoir tomber sur une personne compatissante qui prêtera sa carte téléphonique pour passer un coup de fil évidemment très urgent (car oui, on peut téléphoner autant qu'on veut des prisons mexicaines, pourvu que l'on dispose de la carte qui est utilisée dans les cabines publiques), qui trouvera un savon, ou aidera à s'orienter dans cette sorte de cour des Miracles. Cette main ou cette oreille amie peut prendre l'importance d'un rocher stable au milieu des sables mouvants : très vite, on peut alors faire la queue pour donner les noms des proches qui seront susceptibles de venir au parloir au bout de quelques jours afin d'apporter leur soutien, des nouvelles, des cartes téléphoniques, de l'argent. Un premier pas vital pour s'organiser dans une situation agitée, complexe et menaçante.

En France

C'est par la fouille intégrale que tout commence avec deux femmes en uniforme qui vous examinent de la tête aux pieds, nue. Puis, pour peu que l'heure du dernier repas (dix-huit heures) soit passée, on se retrouve, escortée, à déambuler dans des couloirs déserts, à passer des grilles et des sas, puis, avec ses draps, sa couverture et son rouleau de papier hygiénique – quelques feuilles et un stylo aussi, heureusement ! – à passer le seuil d'une cellule d'arrivant. Sidérée par tant de froideur aseptisée, on se retrouve seule et l'on découvre un bidet, un lavabo et des wc, un lit métallique, une table et une chaise, une ampoule au plafond et une fenêtre donnant sur une grande cour, un étage plus bas. Les murs sont propres anonymes. On ne sait pas encore que, en dehors de l'œillet qui cliquettera régulièrement au gré des rondes nocturnes, plus rien ne se passera jusqu'au moment de la distribution de l'eau chaude et du sac pour la poubelle, à sept heures du matin. On ne sait pas non plus que même la promenade sera interdite tant qu'on n'aura pas vu le médecin (le lendemain ou le surlendemain), que plus aucun coup de fil ne sera permis jusqu'à notre sortie, et qu'il faudra sans doute attendre un mois d'ici à la première visite. On ne sait rien.

59

J'ai eu de la chance. Des filles alertées de mon arrivée se sont rassemblées sous ma fenêtre dès la promenade du matin pour m'appeler, me demander de quoi j'avais besoin, commencer à m'éclairer sur les horaires, les règles implicites du lieu. Mes avocats, auxquels j'avais téléphoné du Mexique, sont venus me voir, très vite. J'avais un peu d'argent sur mon « compte », je pouvais *cantiner* rapidement des timbres pour écrire, un petit poste de radio, quelques produits de première nécessité. Je n'étais plus complètement isolée.

J'ai connu des femmes qui ont passé jusqu'à cinq ans dans ce système d'enfermement propre aux maisons d'arrêt françaises, où aucun mouvement de personnes n'est possible sans qu'une surveillante l'autorise, ouvre la porte de la cellule pour permettre expressément le déplacement vers une activité précise avec, une fois celle-ci terminée, un retour immédiat à l'enfermement dans les neuf mêmes mètres carrés. La solidarité y est habituellement considérée comme suspecte, alors qu'on pourrait au contraire imaginer qu'elle soit encouragée, l'altruisme étant *a priori* une valeur humaniste pouvant s'inscrire dans une démarche de réparation. Mais non : rares sont les gardiennes qui acceptent de faire passer un yaourt et une pomme à une voisine que l'on voudrait aider parce qu'elle ne peut, à cause d'une angine, manger le steak trop dur

qu'on nous a servi au repas. Certes, on peut comprendre qu'elles aient trop de travail pour s'occuper de ces détails, mais on doit hélas constater que les choix de l'administration vont souvent dans le même sens, où le « tout sécuritaire » est privilégié : certaines fouilles prennent beaucoup de temps, et semblent si vaines. Celles, par exemple, qui sont effectuées par palpation avant certains déplacements (à la bibliothèque, la salle de sport, le centre de soins, la promenade) aboutissent à la confiscation ici d'un paquet de biscuits, là d'un magazine : autant d'articles cantinés qu'on ne peut guère considérer comme potentiellement dangereux... Interdiction systématique de sortir des objets des cellules en vue de les partager, sûrement justifiée en haut lieu par la nécessité d'éviter de petits trafics illicites, mais qui se traduisent par la répression de toute spontanéité, par une suspicion incessante et des heurts qui finissent parfois par dégénérer. Comment une telle ambiance pourrait-elle générer un comportement plus généreux, ouvert, envers la collectivité ?

Même le dimanche, moment exceptionnel où l'on a le droit d'exercer un peu de « créativité », d'amener par exemple une serviette pour s'allonger sur l'herbe lors de la promenade, un gâteau élaboré en cellule (non sans avoir demandé par avance et *par écrit* l'autorisation à la directrice) ou quelques journaux, une boisson, tout reste l'objet d'une surveillance serrée. Certaines équipes de gardiennes, récalcitrantes à tout échange, prendront le temps de vérifier, page à page, les magazines que l'on veut apporter, d'exiger que le gâteau soit découpé pour en regarder chaque détail, et imposeront toutes sortes de contraintes, vécues comme vexatoires par les femmes impatientes de retrouver enfin leurs compagnes à l'air libre. Parfois, l'une craque et se voit interdite de promenade, voire menacée de prétoire⁵, pour un mouvement d'humeur. Certes, on peut comprendre que, dans le contexte de violence existant (aussi) entre les personnes détenues, les surveillantes soient sur leurs gardes, de peur de ne pouvoir gérer un conflit ou déjouer une stratégie pernicieuse. Mais à force de tout regarder par le prisme de la méfiance et de l'agressivité, ce sont finalement ces attitudes qui sont exacerbées, et tout l'univers carcéral s'en imprègne. Heureusement d'autres équipes de surveillantes tolèrent ces échanges somme toute solidaires et préfèrent prendre plus de temps pour parler avec les détenues les plus isolées, celles qui ne sortent plus, par peur ou par déprime. Certaines

5. Le prétoire est un tribunal interne à la prison. Les peines encourues peuvent être la suspension de certains parloirs, quelques jours (jusqu'à quarante-cinq) de mitard, ou une réduction plus ou moins significative de la liberté conditionnelle, entre autres.

de ces femmes, craintives, recevant par ailleurs peu de visites de leurs proches, se replient sur elles-mêmes, restent en chemise de nuit toute la journée devant la télévision, prennent des médicaments pour dormir juste après le dîner. Elles semblent essayer d'oublier tout besoin de l'autre, comme si elles voulaient s'enterrer prématurément dans une non-vie, s'anesthésier.

UN CONTRÔLE EXTÉRIEUR ?

Ces détails répétitifs de la vie quotidienne en maison d'arrêt sont finalement très représentatifs de ce que peut devenir une collectivité vivant en vase clos, sans qu'un témoin extérieur – une sorte de contre-pouvoir – ne puisse en tempérer les excès. En France en effet, à part l'aumônier qui peut accéder à toutes les cellules, personne ne peut visiter les divisions où elles se trouvent, ainsi que les douches, les cours de promenade. Seuls les lieux prévus pour les parloirs, les activités diverses ou les ateliers sont ouverts aux intervenants tels que le corps médical et éducatif, les avocats et les proches, les membres de diverses associations qui se consacrent à l'accompagnement des personnes ou à des activités culturelles. Or, certains prisonniers ne transitent que très rarement dans ces espaces pluriels alors que tous, sans exception, passent une grande part de leur temps entre des murs où seuls les surveillants et leur hiérarchie ont plein accès. Compte tenu des frictions existantes, comment ne pas s'attendre à des excès ? Certes, cela fait quelques années que le Contrôleur général des lieux de privation de liberté et son équipe peuvent, inopinément, pénétrer dans les moindres recoins d'un établissement pénitentiaire, écouter ses occupants témoigner de toutes sortes de carences ou d'irrégularités, sur lesquelles ils s'appuient pour faire leurs recommandations. Cette action est nécessaire (ainsi que le recours possible au médiateur de la République), mais est-elle suffisante, si l'on prend en compte le fait qu'ils doivent aussi visiter les hôpitaux psychiatriques, les lieux de rétention pour étrangers et d'autres espaces de privation de liberté ? Alors que nous comptons actuellement plus de soixante mille personnes incarcérées, soumises à des règles qui s'avèrent parfois arbitraires, souvent différentes d'un établissement à l'autre (voire d'un instant à l'autre), de quels recours disposons-nous pour dénoncer – et éviter – les éventuels abus face auxquels elles se trouvent totalement démunies, ainsi que leurs proches ?

61

Cette carence d'un système de contrôle extérieur et permanent n'est pas générale. Au Mexique, où j'ai été incarcérée durant deux mois dans

une maison d'arrêt et un autre mois dans un centre de détention, j'ai pu constater que de jeunes femmes provenant d'associations indépendantes de l'administration pénitentiaire étaient présentes en tout lieu et de façon permanente de huit heures à vingt et une heures, autrement dit tant que les grilles des cellules sont ouvertes. À chaque fouille, à chaque transfert ou altercation, au moment de la visite des familles, ces femmes étaient présentes et s'assuraient du respect des droits de chacun. Leur rôle ne se limitait pas à cela : elles étaient à l'écoute des femmes détenues pour les orienter dans leurs besoins immédiats, que ce soit dans le domaine de l'organisation quotidienne ou des visites, de la santé, de l'assistance juridique ou d'autres besoins comme écrire une lettre ou résoudre un conflit mineur. Cet accompagnement, en plus d'offrir le réconfort et l'information si nécessaires dans certains moments de désarroi, représente une instance intermédiaire, un rappel citoyen provenant de la société civile qui, trois cent soixante-cinq jours par an, garantit implicitement le maintien de certaines limites : celles des droits des personnes détenues face à leurs geôliers.

L'INTIMITÉ, LA SEXUALITÉ

Je ne prétends pas présenter un tableau idyllique de la situation des prisons mexicaines et je n'ignore pas que la violence et la corruption y ont fortement augmenté ces dernières années, au point de devenir alarmantes. Mais il me semble important de relever les initiatives caractéristiques de ce système qui, dans les lieux d'enfermement pour femmes que j'ai connus, confèrent une dimension humaine à l'expérience de la détention et aident à une meilleure réinsertion. Une mesure surprenante pour nous Français est l'infrastructure mise en œuvre dans les centres de détention mexicains pour permettre aux personnes détenues de partager des parloirs prolongés (régulièrement et pour vingt-quatre heures) avec leur conjoint, dans des espaces conçus pour respecter leur intimité et leur sexualité. L'administration pénitentiaire mexicaine n'est pourtant pas riche, mais il ne viendrait à l'esprit de personne de supprimer ces rencontres qui sont pour la cellule familiale le moyen de retrouver, en toute liberté, ce lien unique qui lui permettra de se consolider et de préparer l'avenir.

Or, on peut apprécier l'importance de ces rencontres quand on voit comment les difficultés persistent en France – sauf dans certains cas exceptionnels comme les unités familiales de la centrale de Rennes – pour que les couples se voient au-delà d'un temps de parler réduit au

minimum, avec l'obligation d'une « décence » surveillée de près, qui tente d'exclure tout geste « déplacé »⁶. Le système pénitentiaire français semble ne pas s'être encore totalement émancipé de l'époque où les religieuses assuraient la surveillance des personnes détenues. En défendant ainsi la chasteté, même parmi les couples mariés, il confond privation de liberté avec privation de sexualité au risque de détruire le seul lien stable (quoique fragile) qui peut encore persister parmi le peu de relations que l'individu incarcéré tente de préserver. Pourtant, n'est-ce pas évident que la réinsertion sera d'autant plus facilement envisageable que le couple aura connu les conditions nécessaires à son maintien, au fil des mois et des années, avec toutes les dimensions qui lui sont propres ?

LA SANTÉ

63

Le temps de privation de liberté implique souvent un tel immobilisme, une telle limitation des échanges, tant à l'intérieur qu'avec l'extérieur de la prison, et une telle absence des conditions permettant de développer dignement un projet d'avenir, que la santé des prisonniers ne peut qu'en souffrir. Les déséquilibres somatiques et psychiques s'accroissent au fil du temps et le corps médical doit se sentir bien impuissant devant l'ampleur des demandes. En effet, comment décider qui convoquer le matin, entre les multiples appels à l'aide gribouillés sur un bout de papier déposé dans une boîte aux lettres prévue à cet effet dans chaque division, alors que ces messages sont souvent rédigés par des personnes insuffisamment familiarisées avec l'écriture pour décrire leurs symptômes avec précision ? Si nos services hospitaliers « à l'extérieur » sont souvent saturés, on peut facilement imaginer l'insuffisance de l'attention médicale en milieu carcéral et les difficultés de soins – sécurité oblige – quand, les affections s'aggravant, une plus ample intervention est requise⁷. Je n'oublierai jamais le temps dont une amie, qui s'était pourtant très bien remise d'une intervention gynécologique importante en milieu hospitalier, a eu besoin pour se remettre du traitement que les policiers lui avaient infligé à la fin de ces soins. Menottée au montant du lit pendant les trois jours de son opération, elle avait dû immédiatement remettre sa main dans le dos pour être menottée de

6. Voir Duszka Maksymowicz, *Femme de parler*, L'Esprit frappeur, 2000.

7. Je fais volontairement l'impasse sur la question des personnes perturbées, dès avant leur incarcération, par des affections psychiatriques lourdes, tant cette problématique est complexe et cruciale. Voir Christiane de Beaurepaire, *Non-lieu. Un psychiatre en prison*, Fayard, 2009.

nouveau, en vue du transfert. Six mois plus tard, malgré des séances régulières de kinésithérapie, elle ne pouvait toujours pas bouger son bras sans grimacer de douleur...

QUELLE RÉINSERTION ?

64 Que veut dire œuvrer en faveur de la réinsertion sinon mettre l'individu au défi, alors qu'il est coupé de tous ses repères habituels, de construire un projet qui lui soit suffisamment cher pour qu'il puisse braver les multiples obstacles qui l'attendent à sa sortie, sans risquer de retomber dans ses travers ? Ne faudrait-il pas employer le temps de la détention pour revisiter et bousculer les représentations de la vie sociale, professionnelle, voire personnelle de chacun, afin de lui permettre d'activer des ressources souvent ignorées de lui-même ou oubliées faute de reconnaissance et / ou d'opportunités⁸ ? S'il s'agit, enfin, d'encourager l'individu à (re)trouver sa place dans la société en prenant conscience des droits et des devoirs qu'implique l'interdépendance propre à la vie collective, comment l'y inciter, sinon en s'appuyant sur une structure qui réfléchit et fait réfléchir, par la pratique, sur cette coresponsabilité ? Un travail de réflexion passant par des engagements concrets est d'autant plus nécessaire que, dans le quotidien carcéral, c'est le plus souvent la loi du plus fort, et elle seule, qui l'emporte – entre les individus détenus, certes, mais aussi entre ceux-ci et l'institution. Ne devrait-on pas en faire plus pour enrayer cette spirale ?

Mon intention n'est pas de blâmer qui que ce soit. Il m'a été donné de voir maintes fois que bien des personnes employées par l'administration pénitentiaire ou membres d'institutions, d'associations travaillant en milieu carcéral, étaient animées par l'intention d'humaniser le temps de la détention et cherchaient à encourager les démarches les plus respectueuses et constructives en faveur de la réhabilitation des personnes détenues. Mais à moyen terme elles semblaient buter sur une inertie tellement pesante – inhérente au système carcéral – que l'effet de leurs efforts se faisait trop peu sentir.

LA PAROLE EST À L'ACCUSÉ

Pour la personne détenue, l'écart entre les possibilités inscrites en théorie et la réalité est particulièrement vertigineux dans la plupart des étapes à

8. Voir Nicolas Frize, *Le Sens de la peine*, Lignes-Léo Scheer, 2004.

franchir de l'heure de son arrestation à celle de sa libération (et même après...). En effet *tout est là*, théoriquement, pour que, par exemple, elle prenne sans détour la parole lors de son procès ou qu'elle se prépare intégralement pour réussir sa réinsertion. Le problème, c'est que l'accès à ces opportunités se révèle si complexe et exigeant qu'il faudrait être à la fois maître en philosophie et diplômé de Sciences Po pour y parvenir ! Je plaisante à peine. Il y a une grande hypocrisie à fermer les yeux face à l'inégalité des chances et au manque de volonté politique d'adapter l'application de la justice à la réalité sociale particulièrement défavorisée des prisons. C'est là un frein puissant à la résolution des graves problématiques liées à la détention et à la réinsertion.

En tant qu'association, La parole est à l'accusé veut agir, modestement mais pratiquement, sur l'une des contradictions qui entraînent la négation de la personne détenue en tant que *sujet* tout en lui attribuant l'entière culpabilité de son échec. Les instances de juridiction pénale prévoient en effet l'obligation pour la personne poursuivie de s'exprimer verbalement à plusieurs reprises, sans vérifier cependant si les moyens dont elle dispose lui permettront d'honorer décentement ce devoir de parole. Le projet de Lapac propose donc, concrètement, un suivi personnalisé (durant trois à six mois, une heure par semaine) des personnes détenues qui le souhaitent. Il s'agit de leur permettre d'acquérir une certaine confiance dans le fait qu'elles peuvent se faire comprendre par quiconque, et que *le jeu en vaut la chandelle*. En effet, l'aisance verbale pour faire face à des enjeux cruciaux, alors que l'on n'est pas à son avantage, ne s'improvise pas. Le fait d'être persuadé que l'on peut se faire comprendre par quelqu'un qui n'appartient pas à son propre clan non plus. Or, comment se prêter à un travail d'équipe avec son défenseur, se frayer un chemin durant l'incarcération et retomber sur ses pieds, dans une nouvelle vie après la prison, si ce n'est sur la base d'échanges clairs et justes ?

Il s'agit donc, pour Lapac, de permettre à la personne détenue de faire le point sur sa situation, dans un espace de confidentialité, en se donnant les moyens de répondre à des questions telles que : « Quel est votre parcours, votre personnalité ? », « Comment vous positionnez-vous par rapport aux faits incriminés ? », « Que voulez-vous faire, dorénavant, de votre vie, et comment ? ». Notre objet est de faire croître en elle la nécessité de développer sa propre expression et sa capacité d'écoute, pour devenir acteur face à ses interlocuteurs. Nous croyons en effet que pouvoir comparâître dignement au moment crucial du jugement est un premier pas nécessaire si l'on considère que la citoyenneté ne doit pas s'arrêter aux portes des prisons.

I L Y A U R G E N C E

À l'encontre des campagnes à thème sécuritaire qui cherchent à renforcer un traitement répressif des exclus et des hors-la-loi⁹, il est important de réaffirmer en pratique des valeurs essentielles, telles que l'*égalité* et la *fraternité* surtout si, pour de multiples raisons, il est nécessaire d'imposer la fermeté d'un cadre et de museler la *liberté*.

66 La société civile a, plus que jamais, le devoir de rappeler les limites qu'exige la collectivité contre tous les abus, que ceux-ci soient du côté de ceux qui enfreignent les lois en vigueur, ou de ceux qui les dictent et les appliquent. Est-ce pour amenuiser le pouvoir et la légitimité de cette vigilance que ceux qui s'autorisent à manipuler l'information tentent de créer une confusion profonde entre peur et éthique, vengeance et justice, punition et réinsertion ? En limitant le champ d'action des institutions à coups de réductions budgétaires, en les acculant à des situations d'urgence et de surnombre, et en réduisant les opportunités de reconstruction pour les plus nécessiteux, les représentants actuels du pouvoir politique arrivent à faire paraître comme évidente l'hypothèse selon laquelle la délinquance et la criminalité étant des maux incurables, qui a pris le mauvais chemin ne s'en remettra pas. Alors, logiquement, la seule riposte possible est d'écarter ces personnes le plus longtemps possible de la vie de la cité...

Or, la violence de cette exclusion ne pouvant qu'engendrer plus de violence et de souffrance, l'application abusive et unilatérale de cette politique fondée sur la peur et le bannissement risque fortement de provoquer un effet boomerang. Il est donc indispensable de réfléchir et d'agir en faveur d'un univers carcéral plus cohérent pour que la « case prison », si elle apparaît comme inéluctable, constitue une plate-forme réelle pour la réinsertion de ses occupants. Si l'on veut qu'ils découvrent, en sortant, des passerelles vers une vie sociale plus juste pour éviter la récidive, il faut déjà qu'elle offre ces mêmes possibilités en son sein. Autrement dit, pour que la notion de réinsertion ait un sens, il faut qu'elle commence dès le premier instant de l'incarcération, et qu'elle soit chaque jour l'occasion d'un questionnement ouvert. Il ne fait pas de doute qu'une éthique respectueuse des droits de l'autre ne peut acquérir force et constance que si elle est vécue de l'intérieur. Espérons que les initiatives qui agissent dans ce sens continueront à se multiplier : c'est cela qui est urgent !

9. Voir Denis Salas, *La Volonté de punir*, Hachette, 2005.

R É S U M É

À partir de son expérience personnelle de détention en France et au Mexique (2004/2005), Hélène Castel retient les aspects du mode d'application de la justice qui lui semblent profondément contradictoires avec la notion même de réinsertion. Dans les prisons françaises, elle constate l'insuffisance de contrôle extérieur, la réduction extrême des échanges tant entre les personnes détenues qu'avec l'extérieur, le bannissement de la sexualité et de la solidarité, l'absence de projets collectifs en lien avec la société civile. La mise en œuvre de propositions alternatives de fond – ainsi que pratiques – qui pallient ces carences devient chaque jour plus urgente et nécessaire.

